



Commune des Aviron

**Extrait N° 13 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 18 décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du Conseil a été faite le **10 décembre 2014** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **24**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme CADAS Isabelle - M. BENARD Alex - Mme MARCHAND Gladys - M. RIVIERE Raphaël - Mme MEZINO Sylvaine - Mme HEBERT Monique - M. VLODY René - M. CASSAGNABERE Patrick - M. RIVIERE Lucien - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie-Josée - Mme BARET Liliane - M. FERRERE Frédo - Mme LESQUELIN Nadia - Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia - Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent : Mme SILOTIA Natacha

Procurations : M. PAYET Fabrice a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia - M. RIVIERE Olivier a donné mandat à BENARD Alex - M. CANTINA Pierrot a donné mandat à M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme CADERBY Colette a donné mandat à M. FORT Paul

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- M. René VLODY a quitté la salle à l'affaire n° 3 en donnant procuration à Mme Liliane BARET
- M. Alex BENARD quitte la salle à la mise en discussion de cette affaire en donnant procuration à Mme Isabelle CADAS
- La procuration de M. Olivier RIVIERE n'est plus valable à compter de l'affaire n° 13

& &
&

Hôtel de Ville

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS

Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

AFFAIRE N° 13/ Réalisation de la petite école primaire du Ruisseau

- Principe de l'opération
- Approbation du plan de financement

Pour faire face aux besoins de classes pour la rentrée scolaire 2015-2016 et dans l'attente de l'aboutissement des demandes de subvention formulées sur le projet d'établissement scolaire du Ruisseau, il est proposé au conseil d'enclencher une opération de moindre envergure sur la réserve foncière attenante à l'emprise projetée du futur projet.

Bien qu'il soit encore difficile à ce stade de l'année de faire des prévisions rigoureuses, l'analyse des chiffres de naissances et des flux d'entrées et de sorties des établissements existants ainsi que des constructions nouvelles sur le territoire notamment les 92 logements sociaux en cours d'achèvement sur le territoire, fait apparaître un besoin estimatif de cinq classes sur le centre-ville.

Les emprises foncières actuelles tant de l'école Paul Hermann que de l'école maternelle du centre ne permettent plus l'adjonction de structures supplémentaires. Par ailleurs, les réfectoires atteignent les capacités d'accueil maximales.

Dans ce contexte, la réalisation d'une petite structure s'impose.

Cette structure comprendrait : 05 classes, un réfectoire, un bureau, des sanitaires et un espace récréation.

Le coût d'investissement pour la Commune est évalué à 1 620 686,58 euros TTC dont :

- 1 470 686,58 d'euros pour la construction,
- 80 000,00 euros pour le mobilier
- 70 000,00 euros pour le matériel de restauration.

Aux fins d'assurer le financement, les fonds de la DETR sont sollicités, soit le plan suivant :

➤ Etat subvention DETR	60 %	896 232,21
➤ Commune	40 %	597 488,14
➤ TVA à charge communale		126 966,23

Le conseil est invité :

- à adopter l'opération ;
- à approuver le plan de financement ;
- à autoriser le Maire et en son absence le 1^{er} adjoint à solliciter l'obtention du financement et à signer les documents contractuels correspondants.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **majorité absolue** (1 contre : Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne, 6 abstentions : Mme HOARAU Annie - M. FORT Paul - M. SERMANDE Jean-Pierre - M. DENNEMONT Jean Daniel - M.CANTINA Pierrot et Mme Colette CADERBY par procuration) décide :

- d'adopter l'opération ;
- d'approuver le plan de financement ;
- d'autoriser le Maire ou en son absence le 1^{er} adjoint à solliciter l'obtention du financement et à signer les documents contractuels correspondants.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

